



# Fonds de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine



## FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX RAPPORT DESCRIPTIF ANNUEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

**PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT: 1 JANVIER – 31 DECEMBRE 2011**

<p><b>Soumis par :</b> Conseil Danois pour les Réfugiés/Danish Refugee Council <b>Lukas Rüst</b> Coordinateur Protection Tel: +236 72 71 90 06 Email: <a href="mailto:protection.car@drc.dk">protection.car@drc.dk</a></p>	<p><b>Pays:</b> République Centrafricaine <b>Domaine Prioritaire</b> <b>Référence au Plan Prioritaire :</b> Promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit (Axe II, objectif 3)</p>
<p><b>N° du Projet :</b> PBF/CAF/A-8 <b>MDTF Office Atlas N°:</b> ID00076693 / 268 <b>Intitulé du Projet :</b> Projet d'appui à la promotion des droits de l'homme et à l'accès au droit.</p>	<p><b>Organisation(s) UN participant(s):</b> <b>UNHCR</b></p>
<p><b>Partenaires de mise en œuvre:</b> Danish Refugee Council (DRC) et l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC)</p>	<p><b>Budget du Projet (FCP) :</b> <b>USD 554 653,00</b></p>
<p><b>Durée du Projet (mois):</b> 12 mois <b>Date de transfert :</b> 03 décembre 2010 <b>Date d'achèvement :</b> 31 août 2011</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Date d'achèvement révisée : 31 novembre 2011</i></li><li>• <i>Une révision budgétaire a eu lieu.</i></li></ul> <p><b>Révisions/Rallonges Budgétaires :</b> <i>La révision budgétaire a été approuvée le 11 octobre 2011.</i></p>	

## FORMAT DU RAPPORT NARRATIVE<sup>i</sup>

### **Instructions concernant le format du rapport**

- Le rapport ne doit pas dépasser 10-15 pages.
- Le rapport doit être soumis dans un seul fichier Word ou PDF.
- Ajouter toute information supplémentaire (graphiques, etc.) en annexe du rapport et annoter clairement le rapport en faisant référence à ces documents dans des notes de bas de page.
- Numéroté toutes les sections et paragraphes comme indiqué ci-dessous.

### **I. But**

- Décrire les objectifs globaux de consolidation de la paix et les résultats anticipés comme approuvés dans le Document de Projet.

**L'objectif global de consolidation de la paix** est de contribuer à renforcer **l'Etat de droit et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers le renforcement de la société civile**. Cet objectif peut être divisé en deux objectifs immédiats : i) Améliorer les connaissances de la population et des femmes rurales en particulier sur les droits de l'Homme et ii) renforcer la capacité des femmes rurales à faire valoir leurs droits et à accéder à la justice

**Les résultats anticipés comme approuvés dans le document de Projet sont :**

- 1. Les droits des femmes et les mécanismes d'accès à la justice sont connus des populations locales et des femmes en particulier.*
- 2. Les exactions et toutes formes de violences vis-à-vis des femmes rurales sont réduites.*

- Expliquez le lien entre le Projet et le Plan Prioritaire, ainsi que le lien avec les objectifs de consolidation de la paix en République centrafricaine.

Le présent « Projet d'appui à la promotion des droits de l'homme et à l'accès au droit » s'inscrit dans la continuité des activités entreprises par DRC en partenariat avec l'AFJC depuis 2009. En 2009, suite aux observations et analyses contextuelles de la situation des femmes dans l'Ouham Pende et le Bamingui Bangoran, particulièrement à Paoua et Ndele, DRC a entrepris en partenariat avec l'AFJC des activités dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme, particulièrement dans celui des droits de la femme et du renforcement de l'accès à la justice pour la population féminine. C'est ainsi que dans le cadre d'un financement, obtenu entre 2009 et 2010, des Fonds de Consolidation de la Paix (PBF), deux (2) Cliniques Juridiques – à Paoua et à Ndele – ont été mises en place. Les résultats positifs et la forte adhésion des autorités locales ont encouragé DRC, toujours en partenariat avec l'AFJC, non seulement à élargir les actions des Cliniques Juridiques dans les zones couvertes par ce premier financement PBF, mais également à implanter les Cliniques Juridiques dans l'Ouham. Pour réaliser ces activités et en vue de continuer les activités entreprises entre 2009-2010, DRC a obtenu deux financements ; le premier représentait la continuité des Fonds PBF (2010-2011), - le présent projet -, tandis que le second provenait des Fonds Communautaires Humanitaires (CHF) (2010-2011). C'est ainsi que cinq (5) cliniques juridiques ont été mises en place, respectivement à Paoua, Ndele, Batangafo,

Bocaranga et Kabo et sont actuellement gérées, chacune, par une femme juriste, consultante AFJC, et trois ou quatre parajuristes dans chacune des structures. Le but de ces cliniques étant non seulement un travail continu de sensibilisation aux droits humains mais aussi de gérer une main courante afin de suivre l'évolution du type et du nombre de cas référés aux autorités et de faire valoir les droits individuels.

Parallèlement à ces activités, une assistance juridique a été offerte aux victimes de violences graves, notamment dans le cadre des accusations de sorcellerie. Dans le souci de rapprocher le système judiciaire des justiciables, un appui a été proposé aux Tribunaux de Grande Instance dans les trois préfectures pour la réalisation des audiences foraines.

Dans cette deuxième phase du projet, un accent a été mis sur le renforcement des capacités de l'AFJC. Le renforcement des capacités des structures nationales chargées des droits de l'homme – telles que l'Association des Femmes juristes de Centrafrique – est la première réponse proposée, par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), reprise également dans le document Cadre Stratégique pour la Consolidation de la Paix (CSCP, p.8) de 2010, aux violations des droits humains.

La localisation des projets dans l'Ouham, Ouham Pende et Bamingui Bangoran, participe à la stratégie de la consolidation de la paix puisque toutes ces Préfecture sont des zones en conflit ou post conflit. Les projets mis en place depuis 2009 contribuent également à la Promotion de la Bonne Gouvernance et au Renforcement de l'Etat de droit et du système judiciaire dans ces zones, ce qui est le deuxième pilier du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) repris dans le document CSCP (2010, Axe II). Le présent projet s'intègre tout particulièrement dans le Résultat 3 de l'Axe II « Reforme Judiciaire » qui vise l'amélioration et le renforcement de l'accès au système de protection juridique ainsi que le Résultat 4 « Droits humains » qui vise la création d'un environnement favorable à la paix, à la démocratie, au respect des droits humains et à la réconciliation nationale. En outre, il favorise l'appui et l'orientation dans le domaine juridique des personnes en demande, leur représentation légale ainsi que l'appui aux audiences foraines prenant en compte l'accès à une justice équitable et la lutte contre impunité (cf. page 7, CSCP, alinéa 36).

## **II. Ressources**

### *Ressources financières:*

- Fournir des informations sur les sources de financement autres que le FCP.
- Fournir des détails sur les révisions budgétaires approuvées par l'entité décisionnelle, le cas échéant.
- Fournir les informations sur les bonnes pratiques et les contraintes dans les procédures financières, les délais pour les transferts ; identifier les endroits qui cause les retards, les besoins d'une meilleure coordination, etc.

Le projet a été financé à 100% par le Fonds de Consolidation de la Paix. Cependant, il a été complémentaire avec un financement du Fonds Commun Humanitaire (CHF) qui a mis en place une Clinique Juridique à Batangafo également en partenariat avec l'AFJC. Au-delà, un financement du Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) a fourni un appui additionnel à la clinique juridique de Ndele.

Le projet a soumis une révision budgétaire afin de s'assurer que les financements soient répartis de manière efficiente dans les différentes rubriques budgétaires. Les lignes allouées à la représentation légale et à l'appui aux tribunaux ont été surestimées car il s'est avéré que les audiences correctionnelles et foraines n'ont pas été si fréquentes qu'estimées au début du projet. C'est

pourquoi, nous avons estimé opportun d'offrir aux parajuristes et point focaux la visibilité nécessaire. Des coûts supplémentaires ont été nécessaires pour l'impression de matériel de sensibilisation des parajuristes etc. Une demande de révision budgétaire a été effectuée au même moment que la demande relative à l'extension sans coûts additionnels. Le HCR a validé le 11 octobre la révision budgétaire.

Dans le cadre du renforcement de capacité de la société civile centrafricaine, le partenaire local – AFJC – a été soutenu, par le HCR et DRC, pour gérer une partie des lignes budgétaires et renforcer ainsi ses capacités de gestion financière. Cet argent a été versé à l'AFJC en trois parties (trois tranches). Chaque tranche devrait être justifiée à temps pour que la nouvelle tranche puisse être versée. Les retards acquis dans la présentation des pièces justificatives ont fait qu'il y a eu également des retards dans les versements des tranches, ce qui a causé un décalage dans la mise en place des activités menées par l'AFJC sur le terrain.

#### *Ressources humaines:*

- Personnel National: Préciser le nombre et type de personnel.
- Personnel International: Préciser le nombre et type de personnel.

Le projet est mis en œuvre par DRC en partenariat avec l'AFJC. Le « Protection Officer » DRC expatrié assure le suivi de la mise en œuvre des activités sous la supervision directe du Coordinateur de Protection. Le « Protection Officer » est assisté par l'Expert Juridique National et par l'Assistant de Protection basés à Bangui.

DRC assure un appui financier auprès de l'AFJC qui devrait engager un comptable pour la bonne gestion des fonds qui lui sont alloués.

Les activités mises en place directement par l'AFJC sont supervisées par la Coordinatrice d'AFJC également basée à Bangui. Une consultante AFJC est basée aussi à Bangui tandis que les autres quatre (4) consultantes gèrent respectivement les Cliniques Juridiques sur le terrain. Elles se chargent de la supervision des parajuristes et des points focaux dans chaque localité et elles effectuent des campagnes de sensibilisation et des formations des nouveaux parajuristes.

### **III. Arrangements de Mise en œuvre et de Suivi du Projet**

- Décrire les mécanismes de mise en œuvre et expliquer, le cas échéant, comment ils ont été adaptés pour atteindre le meilleur impact, étant donné le contexte.
- Décrire les procédures d'approvisionnement utilisées et expliquer toute modification par rapport aux procédures standards.
- Décrire le(s) système(s) de suivi utilisé(s) et expliquer comment les leçons tirées ont été identifiées et prises en compte dans la gestion courante du Projet.
- Fournir des détails sur les évaluations ou études entreprises sur le Projet.

#### **Mécanismes de mise en œuvre**

Le projet est basé sur une approche communautaire qui ouvre le dialogue avec les autorités et la population locale. Il débute, avant l'ouverture de nouvelles cliniques juridiques, avec une vaste campagne de sensibilisation sur les droits de l'homme, de la femme et de l'enfant. Ces sessions de sensibilisation massive offrent également des explications claires et détaillées sur les activités proposées au sein de la clinique juridique telles que l'accueil des personnes/survivantes, les consultations juridique gratuites, les médiations/conciliations, l'orientation et l'accompagnement. Les

sessions de discussion sur les problèmes de violations de droits humains et de protection continuent sous forme de sessions hebdomadaires organisées soit à la clinique juridique soit dans les quartiers. Les premières campagnes d'information se sont limitées à traiter de thématiques générales sur le respect des droits de l'homme afin de ne pas heurter les esprits et les coutumes et croyances locales dans les nouvelles localités (Kabo et Bocaranga). Au fur et à mesure, l'impact des sensibilisations a été évalué et des discussions informelles ont ensuite été engagées avec la population sur des thématiques plus délicates telles que les mariages et grossesses précoces, les violences relatives aux accusations de sorcellerie, les violences domestiques etc. L'identification des parajuristes au sein même des communautés facilite le dialogue et la confiance de la population.

### **Procédures d'approvisionnement**

Les approvisionnements ont été principalement gérés par DRC tant pour la disponibilité du matériel de sensibilisation que pour la construction de la clinique juridique. Certains OR relatifs aux fonds alloués à l'AFJC ont été établis par ce partenaire local ainsi que les achats qui ont été effectués par la Consultante basée à Bangui.

La plupart des achats ont été réalisés en République Centrafricaine. Certains d'entre eux seulement, à titre exceptionnel, ont été effectués au Tchad en raison des contraintes rencontrées sur le marché local.

### **Systèmes de suivi**

Le projet a été évalué dans ces différentes phases afin d'apporter les modifications nécessaires dans sa mise en œuvre. Tout d'abord, une étude relative à l'impact de la Clinique Juridique à Paoua a été réalisée au mois de février/mars de 2011. Cette étude a démontré la nécessité de poursuivre les sessions de sensibilisation auprès de la population, d'augmenter les émissions à la radio et d'améliorer les prestations de l'AFJC.

Afin de mieux évaluer mensuellement les statistiques, les fiches mensuelles ont été créées permettant un suivi des consultations, des actions entreprises par l'AFJC dans le cadre de ces consultations, les visites aux instances étatiques, telles que la Gendarmerie, la police et le TGI pour le suivi des cas et les sessions de discussions hebdomadaires. Ces fiches ont été accompagnées par un rapport mensuel. Le tout a été envoyé à Bangui avant le 7 du mois suivant afin que les données puissent être enregistrées à la base de données gérée actuellement par DRC.

Ce projet a en effet été basé sur une approche flexible afin de s'adapter aux différents défis que représente la poursuite de changements de comportements et du renforcement d'un Etat de droit.

Les évaluations et le suivi mensuel de l'évolution des indicateurs de résultats sur la base de ces fiches des clinique juridique et des tendances observées au cours des discussions/sensibilisations ont permis de poursuivre une réflexion constante et dynamique afin d'améliorer systématiquement l'impact du projet.

### **Evaluations et études**

Une évaluation a été effectuée, par un Consultant Juridique externe, à la fin du projet ainsi que des évaluations individuelles des femmes juristes et des parajuristes. Cette évaluation a porté sur : i) évaluation du fonctionnement de deux Cliniques Juridiques (Paoua et Ndele) et de leur impact dans les deux localités, ii) Evaluation du partenariat entre le Conseil Danois pour les Réfugiés et l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique, iii) Evaluation des capacités administratives, financières, logistiques, suivi et évaluation (écriture de projet/rapport) des consultants et autres membres de l'AFJC impliqués dans la réalisation du projet et sur iv) Evaluation des besoins de formations techniques.

L'analyse des résultats de l'évaluation est en cours et sera présentée au début de l'année 2012.

## **Evénements à souligner**

1. Atelier de formation « Droits de l'Homme et Justice », à l'égard des 46 magistrats nouvellement intégrés, tenu du 06 au 08 décembre 2010, à l'ENAM (Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature), à Bangui.

Dans l'exécution du « Projet d'appui à la promotion des droits de l'homme et à l'accès au droit », le volet relatif aux violences exercées envers les personnes accusées de sorcellerie, la stratégie développée par DRC a impliqué des rencontres, discussions et formations avec les fonctionnaires et agents de l'Etat dépositaires d'une parcelle de l'autorité publique : magistrats, préfets, sous-préfets, responsables municipaux, officiers et agents de police judiciaire, chefs de quartier mais aussi personnel de santé et des services sociaux ainsi que *nganga*. Cette stratégie, dont l'objectif principal vise à rappeler à chacun ses devoirs, se veut aussi de préciser que la protection est une obligation de l'Etat, obligation devant de toute évidence être assurée par chacun de ceux placés aux différents leviers de l'Administration.

2. Journée de l'Enfant Africain

Une célébration de la Journée de l'Enfant Africain a été organisée simultanément dans les localités où se trouvent les Cliniques Juridiques à l'exception de Ndele. Les conditions sécuritaires et la retraite temporaire de toutes les activités de DRC suite à un incident sécuritaire dans la nuit du 23 au 24 mai 2011 n'ont pas permis la mise en place de cette activité dans ladite localité.

## **IV. Résultats**

- Fournir une synthèse des progrès réalisés par le projet par rapport aux objectifs et résultats escomptés pendant la durée de la période couverte par le rapport.

Les objectifs du présent projet ont été, dans l'ensemble, atteints à Paoua, Ndele, Bocaranga et seront atteints dans le futur proche à Kabo. Suite à des difficultés financières, l'AFJC n'a pas pu effectuer la sélection et la formation des parajuristes à Kabo. La Clinique Juridique, bien que construite, n'est pas encore opérationnelle. L'impact des sensibilisations dans les localités de Kabo et Bocaranga a été apprécié positivement par les autorités locales.

De fortes attentes de la part de la population sont toujours exprimées non seulement dans les nouvelles cliniques juridiques (Kabo et Bocaranga) mais aussi dans les cliniques plus anciennes de Paoua et Ndele.

Malgré l'absence d'une femme juriste à Ndele, la clinique a obtenu de bons résultats. Les émissions à la Radio Centrafrique n'ont pas pu être réalisées. La signature d'un contrat entre la Radio et l'AFJC s'est faite en effet à la fin du présent projet, ce qui a permis d'enregistrer trois émissions qui pour autant n'ont pas pu être diffusées.

- Indiquez les extrants/outputs principales réalisées pendant la période couverte par le rapport et le Nb et la nature des activités (inputs), le %age de réalisation et les bénéficiaires.

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables/Cibles	Principales réalisations																								
<p><b>Résultats attendus :</b></p> <p><b>1.1 Les droits des femmes et les mécanismes d'accès à la justice sont connus des populations locales et des femmes en particulier.</b></p>	<p>1.1.1 80 groupes sont formés lors des formations</p> <p>1.1.2 3000 personnes sont sensibilisées aux droits des femmes, dont les femmes des groupements et associations des localités du projet ainsi que les autorités locales (campagne massive à Bocaranga et Kabo)</p> <p>1.1.3 60000 soit 5000 femmes par mois sont sensibilisés au travers des programmes de radio national et la radio communautaire de Paoua.</p> <p>1.1.4 7200 personnes sont sensibilisées aux droits des femmes (au cours du fonctionnement des cliniques)</p> <p>1.1.5 13 parajuristes sont formés et assurent la gestion des cliniques juridiques. 40 points focaux sont identifiés et formés pour assurer leur rôle de relais dans les quartiers</p> <p>1.1.6 5 modules de formation sont créés sur de</p>	<p><b>Au total 143 groupements</b> et associations des deux (2) nouvelles localités – Kabo et Bocaranga – ont été formées lors des campagnes massives de sensibilisation. <b>Un total de 3163 personnes, dont 1751 femmes et 1412 hommes ont été sensibilisés dans les nouvelles localités.</b> Pour précision, <b>au total 1638 personnes</b> ont été sensibilisées, <b>soit 914 femmes et 724 hommes</b>, soit 83 groupement et association locales à Bocaranga et <b>1525 personnes, dont 837 femmes et 688 hommes</b>, soit 60 groupements, ont été sensibilisés sur les droits de l'homme à Kabo.</p> <p>Environ <b>19500 personnes</b> dont environ <b>9750 femmes</b> ont été sensibilisées à travers dix (10) émission à la Radio Voix de Pende qui portaient sur le mariage précoce, accusations de sorcellerie, infidélité des femmes, abandon de foyer conjugal, droits de l'enfant, prostitution, violence domestique, situation des enfants de la rue et protection de l'enfant.</p> <p>Aucune émission n'a été réalisée à la Radio Nationale.</p> <p><b>Au total 9202 personnes ont été</b> sensibilisées sur l'ensemble des Cliniques Juridiques opérationnelles, <b>dont 5562 femmes et 3640 hommes</b> sur des thématiques de protection. Il est opportun de préciser que les fonds PBF ont couvert la Clinique Juridique de Batangafo à partir de juillet 2011. Les données comprennent ainsi pour la Clinique de Batangafo la période entre juillet et novembre 2011.</p> <table border="1" data-bbox="716 1213 1235 1430"> <thead> <tr> <th>Localité</th> <th>Femmes</th> <th>Hommes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Paoua</td> <td>2575</td> <td>1714</td> <td>4289</td> </tr> <tr> <td>Ndele</td> <td>1658</td> <td>965</td> <td>2623</td> </tr> <tr> <td>Bocaranga</td> <td>527</td> <td>288</td> <td>815</td> </tr> <tr> <td>Batangafo</td> <td>802</td> <td>673</td> <td>1475</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>5562</b></td> <td><b>3640</b></td> <td><b>9202</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Au total <b>onze (11) parajuristes</b>, soit quatre (4) parajuristes de Ndele, trois (3) parajuristes de Paoua et (4) parajuristes de Bocaranga ont été formés et assurent la gestion des trois cliniques juridiques. Les parajuristes de Kabo n'ont pas été encore formés.</p> <p>Au total cinq (5) modules ont été développés sur de nouvelles thématiques, à savoir <b>sur : i) la prise de parole en public, ii) la</b></p>	Localité	Femmes	Hommes	Total	Paoua	2575	1714	4289	Ndele	1658	965	2623	Bocaranga	527	288	815	Batangafo	802	673	1475	<b>Total</b>	<b>5562</b>	<b>3640</b>	<b>9202</b>
Localité	Femmes	Hommes	Total																							
Paoua	2575	1714	4289																							
Ndele	1658	965	2623																							
Bocaranga	527	288	815																							
Batangafo	802	673	1475																							
<b>Total</b>	<b>5562</b>	<b>3640</b>	<b>9202</b>																							

<p><b>2.1 Les exactions et toutes formes de violences vis-à-vis des femmes rurales sont réduites.</b></p>	<p>nouvelles thématiques</p>	<p><b>technique du plaidoyer, iii) le malentendu culturel, iv) la cohésion sociale et la gestion de conflit, v) l'appui psychosocial.</b></p>											
	<p>1.1.7 L'AFJC participe à 1 émission radio mensuellement</p>	<p>La clinique juridique de Paoua a organisé <b>dix (10) émissions</b> à la Radio « Voix de Pende ». Un arrêt temporaire de fonctionnement de cette Radio communautaire « Voix de Pende » a empêché la femme juriste de poursuivre les émissions. En revanche, aucune émission n'a été animée à la Radio Centrafrique.</p>											
	<p>2.2.1 2 cliniques juridiques sont ouvertes pour l'AFJC et sont fonctionnelle et les 2 anciennes cliniques poursuivent leurs activités</p>	<p><b>Deux (2) nouvelles cliniques juridiques</b> ont été construites. La Clinique Juridique de Bocaranga est opérationnelle depuis le mois de septembre, tandis que la Clinique Juridique de Kabo demeure en attente de formation des parajuristes de Kabo. Les Cliniques Juridiques de Ndele et Paoua ont poursuivi leurs activités.</p>											
<p>2.2.2 25 femmes par mois et par cliniques consultent les parajuristes</p>	<p>Seules deux (2) Cliniques juridiques ont été opérationnelles depuis janvier 2011, celle de Paoua et celle de Ndele<sup>1</sup>. Elles ont pu enregistrer au total <b>627 consultations</b>, dont <b>282 des hommes</b> et <b>345 des femmes</b><sup>2</sup>.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Hommes</th> <th>Femmes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Ndele</b></td> <td>124</td> <td>144</td> <td>268</td> </tr> <tr> <td><b>Paoua</b></td> <td>158</td> <td>201</td> <td>359</td> </tr> </tbody> </table>		Hommes	Femmes	Total	<b>Ndele</b>	124	144	268	<b>Paoua</b>	158	201	359
	Hommes	Femmes	Total										
<b>Ndele</b>	124	144	268										
<b>Paoua</b>	158	201	359										
<p>2.2.3 10 médiations/conciliations sont réalisées par mois et par clinique dont 8 sont réussies</p>	<p>A la Clinique Juridique de Ndele <b>13 femmes se sont présentées</b> en moyenne par mois, tandis qu'à Paoua il s'agit de <b>18 femmes</b>. En effet, il s'est avéré que les hommes se rendent à la clinique tout aussi fréquemment que les femmes.</p> <p>La Clinique Juridique de Bocaranga n'est opérationnelle que depuis le mois d'octobre et elle a pu enregistrer <b>172 consultations</b> dont <b>111 provenant des hommes</b> et <b>61 des femmes, soit 30 femmes par mois</b>.</p> <p>La Clinique Juridique de Batangafo (financée par CHF jusqu'en juin) dont le fonctionnement a été pris en compte par le PBF depuis juillet 2011, a quant à elle, enregistré <b>124 consultations</b>, dont <b>37 des hommes et 87 des femmes, soit 17 consultations de femmes par mois</b>.</p> <p>Comme pour les données précédentes, la période couverte n'est pas la même. Les données de Paoua et Ndele couvrent la période de janvier à novembre 2011. La CJ de Paoua a entrepris au total <b>252 médiations</b>, tandis que la CJ de Ndele a entrepris <b>133 médiations</b><sup>3</sup>.</p>												

<sup>1</sup> Pour plus de détails concernant le type de consultations pour les quatre Cliniques voir Annexe I.

<sup>2</sup> Pour plus de détails relatifs à la répartition entre les hommes et les femmes voir Annexe II.

<sup>3</sup> Pour voir le pourcentage des médiations/conciliations par CJ voir Annexe III.



Médiations	Réussie	En cours	Suspendues
Paoua	183	38	31
Ndele	78	44	11

**23 médiations** ont été réalisés par mois à **Paoua** dont **16 ont réussi**. **A Ndele 12 médiations** ont été entreprises par mois parmi lesquelles **7 ont réussi**.

A la CJ de **Bocaranga**, entre le mois d'octobre et novembre 2011 au total **44 médiations** ont été entreprises, dont **15 réussies et 29 demeurent en cours**, soit **22 médiations par mois, dont 8 sont réussies**.

Finalement, la CJ de Batangafo, a procédé à **96 médiations**, dont **65 sont réussies et 31 demeurent en cours**, soit **19 médiations** par mois, dont **13 sont réussies**.

Au total **70 dossiers<sup>4</sup>** ont été référés à la justice, soit à travers une plainte déposée à Gendarmerie (24 plaintes) ou bien directement au TGI (46 plaintes). par les CJ. C'est ainsi qu'à Paoua – toujours la même couverture temporaire - 2,6 affaires ont été référencées par mois, à Ndele 1,3 affaire a été référée, à Bocaranga 8,5 affaires et à Batangafo 2 affaires.

Localité	Gendarmerie	TGI	Total
Paoua	8	21	29
Ndele	6	8	14
Bocaranga	4	13	17
Batangafo	6	4	10
<b>Total</b>	24	46	70

Sur les 21 affaires renvoyées au TGI de Paoua (entre le janvier et novembre 2011), dans 8 affaires les plaignants ont obtenu gain de cause, 10 affaires demeurent en cours et trois (3) affaires ont été suspendues sous demande des plaignants.

A Ndele, parmi les 8 affaires orientées vers le TGI deux personnes ont obtenu gain de cause, 5 affaires demeurent en cours et une affaire a été renvoyée à la Gendarmerie pour l'enquête.

A Bocaranga, les affaires ont été portées à la connaissance du TGI entre le mois d'octobre et novembre, elles sont de ce fait très récentes et n'ont pas été encore examinées.

A Batangafo, la CJ a référé 4 cas au TGI, une personne a obtenu gain cause, un cas a été renvoyé à l'audience du mois de janvier et deux cas demeurent toujours en cours.

Des actions de plaidoyer ont été menées tant à Ndele qu'à Paoua. A Ndele, ces actions ont concerné :

<sup>4</sup> Voir Annexe IV sur les référencements effectués par différentes cliniques juridiques.



	<p>2.2.8 15 audiences foraines seront réalisées durant les 12 mois du projet</p> <p>2.2.9 1 visite hebdomadaire est réalisée à la gendarmerie, à la police et au tribunal par chaque clinique juridique</p> <p>2.2.10 Au moins, 1 personne par mois est référée aux partenaires santé</p>	<p>personnes ont été relaxées, neuf (9) nt été condamnées, dix-neuf (19) attendent toujours leur jugement et six (6) personnes ont été libérées au stade de l'enquête de la gendarmerie ou de la police pour manque de preuves. Six (6) personnes pour lesquelles une assistance légale a été offerte sont par ailleurs décédées avant leur jugement.</p> <p>Il y a eu <b>quatre (4) audiences foraines</b> réalisées durant les 12 mois du projet. La première a eu lieu du 23 au 27 mars 2011 dans la localité de Bocaranga. La seconde a été réalisée le 8 juillet 2011 à Batangafo. Le projet a également soutenu le TGI de Bossangoa en septembre 2011 et le TGI de Batangafo en octobre 2011.</p> <p><b>A Paoua 43 visites</b> ont été réalisées dont 10 au Commissariat de Police, 12 à la Gendarmerie et 21 au TGI. <b>A Ndele, au total 54 visites</b> ont été effectuées, dont 14 à la police, 20 à la Gendarmerie et 20 au TGI. Les visites dans les deux localités ont été effectuées pendant la période de janvier à novembre 2011.</p> <p>A Bocaranga, entre les mois d'octobre et novembre, <b>au total 23 visites</b> ont été faites dont 2 au Commissariat de Police, 9 à la Gendarmerie et 12 au TGI.</p> <p>Au total <b>vingt (20) personnes ont été référencées<sup>6</sup></b> aux partenaires de santé. Six (6) personnes ont été orientées vers l'Hôpital de Paoua, douze (12) à l'Hôpital de Ndele, et deux (2) vers l'Hôpital de Batangafo.</p>
--	---	--

<sup>6</sup> Voir les détails à l'Annexe IV.

- Décrire les retards dans la mise en œuvre, les contraintes et les actions entreprises pour mitiger les retards futurs ainsi que les leçons apprises dans le processus.

Les retards dans la mise en œuvre des activités ont été dus principalement aux versements des tranches au partenaire local AFJC qui rencontrait quant à lui des difficultés dans la gestion financière et dans la présentation des pièces justificatives complètes selon les règles de comptabilité de DRC.

Les contraintes dans la réalisation des audiences foraines doivent également être évoquées. Non seulement que les tribunaux partenaires ont eu des difficultés à programmer des audiences foraines, ils avaient également du mal à établir leurs rôles, préalable exigé tant par DRC que par son partenaire PRED/PNUD pour éviter que les dossiers soient mal préparés ou qu'ils n'aboutissent à des renvois.

La tenue d'audiences correctionnelles a été tout aussi rare dans les tribunaux de Grande Instance couvrant les localités dudit projet. Cette rareté des audiences correctionnelles n'a pas permis d'avancer aussi rapidement que souhaité dans l'examen des dossiers dont les plaintes ont été déposées par la Clinique Juridique ainsi que dans ceux pour lesquels le Projet assurait, par l'entremise d'avocats, la défense des personnes accusées de sorcellerie. Certaines de ces personnes sont ainsi restées en détention durant plusieurs mois.

Les activités des cliniques juridiques de Paoua, de Ndele et de Bocaranga, se circonscrivent aux villes mêmes, un verrou étant posé par les forces des (ex-)rebellions à l'entour de ces localités. Aussi, les violences exercées par les rebelles n'étant pas traitées par les tribunaux, leur archivage s'est avéré nécessaire afin d'offrir aux victimes l'opportunité de porter plainte lorsque le processus de paix et de démobilisation des rebelles sera effectif. Cet archivage permettra aux institutions judiciaires de fonctionner pleinement et de couvrir toute l'étendue du territoire. Face donc aux dossiers de violences commises par les rebelles, les cliniques s'emploient à les répertorier et à les archiver avec les certificats médicaux et des fiches de suivi pour faciliter le dépôt de plainte dans le futur.

Par ailleurs, comme les tribunaux ne sont pas en mesure de traiter les affaires qui impliquent les agissements des groupes rebelles, une impunité s'ensuit qui a pour effet de décourager les victimes de leurs exactions à ester en justice.

- Décrire l'impact sur les résultats liés aux partenariats principaux et collaborations entre les partenaires.

Les autorités locales et celles judiciaires sont nécessairement impliquées dans le projet aussi bien par le biais des sensibilisations que par celui du suivi des cas individuels. S'agissant des autorités locales par exemple, elles ont positivement apprécié les sensibilisations dans les nouvelles localités comme Bocaranga et Kabo. Les résultats obtenus à la clinique juridique de Paoua sont tout aussi fortement appréciés par les responsables administratifs locaux. Les chefs de quartiers et des villages environnants transmettent désormais avec facilité les cas de violations des droits à l'égard des femmes et des filles à la clinique juridique de Paoua.

Les magistrats quant à eux, loin de mépriser le travail de ces unités d'écoute, se réjouissent des campagnes de sensibilisation mais aussi des activités de médiations qui, du reste, répondent le mieux à certaines attentes. La société rurale centrafricaine reste encore fort attachée en effet aux démarches de conciliation qui apaisent les esprits, plutôt qu'aux démarches judiciaires qui, au

contraire, laissent souvent et de façon durable des souvenirs durs à assumer.

L'implication du partenaire local AFJC au niveau des cliniques juridiques également ne fait aucun doute. Son expérience acquise en la matière développe chez ses acteurs de nouveaux réflexes allant dans le sens d'une demande en renforcement de capacités. Le Projet, en répondant à ses demandes, a ainsi pu ajuster, chaque fois que nécessaire, l'action de l'AFJC sur le terrain.

- Le cas échéant, indiquez les adaptations de stratégie, de mise en œuvre ou de résultats escomptés dans le Programme et expliquez pourquoi elles ont été faites.
- Autres informations pertinentes et questions intersectorielles.

## **V. Plan de travail futur**

- Indiquez les actions prioritaires identifiées et les dépenses prévues pour la période suivante (1 janvier 2011 - 31 décembre 2011) suite aux enseignements tirés, aux résultats atteints et aux partenariats établis.
- Indiquer les modifications majeures planifiées par rapport à la stratégie, les résultats clés et les outputs escomptés.

Une rencontre est envisagée avec le Ministère de la Justice pour les activités liées à la représentation légale et à l'organisation fiable, régulière et systématique des audiences foraines par les tribunaux, surtout, dans un premier temps, dans les zones où un soutien est apporté par les partenaires internationaux.

DRC travaille depuis plus de deux ans dans le domaine de la promotion des droits humains. Les leçons tirées des projets réalisés feront partie intégrante de la stratégie de ce projet PBF. Entre autres, on peut mentionner les expériences acquises au cours de la mise en œuvre d'un système de protection intégré avec des partenaires tels que MSF, le Ministère de la Justice et le Ministère des Affaires Sociales.

Il est également envisagé de mettre en place des mécanismes de collaboration avec les partenaires autres que l'AFJC, qui sont les ONG internationales comme Mercy Corps ou bien les organisations onusiennes comme PRED/PNUD et BINUCA.

## **VI. Indicateurs de performance (non obligatoire)<sup>ii</sup>**

- Remplir le tableau sur les indicateurs des résultats selon le cadre de résultats prévu dans le document de projet.

Voir les sous rubrique **V. Résultats**.

## VII. Abréviations et sigles

- Enumérer les abréviations et les sigles utilisés dans le rapport.

**TGI** : Tribunal de Grande Instance

**CJ** : Clinique Juridique

**DRC** : Danish Refugee Council

**AFJC** : Association des femmes juristes de Centrafrique

**UNHCR**: United Nations High Commissioner for Refugees

---

<sup>i</sup> The Narrative Progress Report template is in line with the UNDG Standard Progress Report.

Building on continued efforts made in the UN system to produce results-based reports, the progress report should describe how the activities (inputs) contributed to the achievement of specific short-term outputs during the twelve month reporting period, and to demonstrate how the short-term outputs achieved in the reporting period collectively contributed to the achievement of the agreed upon outcomes of the Strategic (UN) Planning Framework guiding the operations of the Fund<sup>1</sup>.

In support of the individual programme reports, please attach any additional relevant information and photographs, assessments, evaluations and studies undertaken or published.

The information contained in the Programme Summaries and Quarterly Updates prepared by the Participating Organizations may be useful in the preparation of the Annual Narrative Progress Report. These Summaries and Updates, where applicable, are available in the respective Fund sections of the MDTF Office GATEWAY (<http://mdtf.undp.org/>).

<sup>ii</sup> E.g. for the UNDG Iraq Trust Fund and the MDG-F.